



**COMPTE-RENDU  
DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU 13/01/2025  
Salle du conseil municipal**

**Étaient Présents :** Anne-Marie BONOT, Christine BUCHON, Charles CROXO, Stéphanie CROXO, Éric LAFONT, Jean-Michel LAINE, Cyril OZIL, Sylvain OZIL, Jean-Luc SAUVAYRE.

**Absents Excusés :** Caroline RECHT (procuration à Jean-Michel LAINE)

**Secrétaire de séance :** Anne-Marie BONOT.

**Ordre du jour :**

1. **BUDGET-FINANCES**
  - Délibération permettant le mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025.
  - Délibération créant un poste de rédacteur territorial suite à la réforme du cadre statutaire applicable aux secrétaires de mairie.
  - Point sur le remplacement d'un poste d'adjoint technique territorial à raison de 10h hebdomadaires suite à démission d'un titulaire.
2. **INFRASTRUCTURES-EQUIPEMENTS**
  - Problème borne incendie.
  - Plan communal de sauvegarde à mettre à jour suite information de la Préfecture du Gard.
3. **Divers**

---

**Signature du compte-rendu de la précédente réunion et des délibérations.**

Le compte rendu du précédent conseil est approuvé à l'unanimité  
Le quorum est atteint, ouverture de la séance à 18H35.

**1. BUDGET-FINANCES**

- Délibération permettant le mandatement des factures d'investissement avant le vote du budget 2025.

Mr le Maire rappelle les dispositions de l'article L1612-1 du Code général des collectivités territoriales : « dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1er janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, AUTORISE Mr le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, soit 265 515€ pour le budget communal.

**Approuvé à l'unanimité.**

- Délibération créant un poste de rédacteur territorial suite à la réforme du cadre statutaire applicable aux secrétaires de mairie.

Notre secrétaire de mairie a fait valoir son droit de passer au grade de rédacteur territorial. De fait, il nous faut créer ce poste en remplacement du poste de secrétaire de mairie.

Mr le Maire propose à l'assemblée la création d'un poste de rédacteur territorial à temps complet

Après en avoir délibéré, le conseil approuve :

- 1) la création d'un poste de rédacteur territorial à compter du 1<sup>er</sup> mars 2025
- 2) d'inscrire les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois au budget.

**Approuvé à l'unanimité.**

- Point sur le remplacement d'un poste d'agent technique territorial à raison de 10h hebdomadaires suite à la démission d'un titulaire.

Valérie LAFONT nous a informés de son désir de démissionner de sa fonction d'agent d'entretien à compter du 04 février. Une annonce est passée pour procéder au recrutement.

Les heures de ménage devront être réaménagées en fonction des disponibilités du nouvel agent technique.

Sylvain OZIL précise que l'entretien du foyer doit être fait systématiquement à l'aide de l'autolaveuse après une location et qu'il faudra que le nouvel employé soit formé à son utilisation.

Cyril OZIL suggère de faire passer une entreprise, une fois par an, pour un décapage en profondeur.

Jean-Luc SAUVAYRE demande pourquoi nous ne profiterions pas de l'occasion pour faire appel à une entreprise pour l'entretien du foyer plutôt que par un agent technique afin de surseoir aux nombreuses récriminations suite à un ménage imparfait.

Cyril OZIL lui rappelle que l'emploi est existant et couvre 10h de ménage pour l'ensemble des bâtiments communaux. La seule solution pour modifier le temps horaire serait de supprimer le poste et d'en recréer un nouveau avec moins d'heures.

Stéphanie CROXO rappelle que le passage au foyer se fait en deux temps : le lundi pour le gros entretien après location et le vendredi suite à l'utilisation du foyer par les associations.

Anne-Marie BONOT craint qu'il soit très difficile de trouver quelqu'un qui accepte de venir pour 5h par semaine.

Jean-Luc SAUVAYRE : sachant que nous ne sommes pas satisfaits de l'entretien du foyer après location, n'allons-nous pas avoir le même problème avec le nouveau salarié ? Alors qu'en ayant recours systématiquement à une entreprise après les locations, nous réglons le problème de suite puisque nous en avons l'opportunité.

Cyril OZIL nous signale que la personne recrutée sera stagiaire durant un an, donc nous pourrons revoir notre position à ce moment avant sa titularisation.

## 2. INFRASTRUCTURES-EQUIPEMENTS

- Problème borne incendie.

La borne située à l'intersection de la Grand'rue docteur Perrier et de la Route d'Uzès fuit.

Cyril OZIL a consulté une entreprise pour réparer la fuite, nous attendons son devis pour le changement des joints.

- Plan communal de sauvegarde à mettre à jour suite l'information de la Préfecture du Gard.

Le précédent PCS avait été approuvés le 06 novembre 2020, la préfecture nous demande de le mettre à jour. Jean-Luc SAUVAYRE s'était chargé de la première mise à jour et propose de s'occuper également de celle-ci.

## 3. Divers

- ✓ Ville et village fleuri (dossier suivi par Caroline RECHT) : la prochaine remise des diplômes aura lieu le jeudi 06 février à Nîmes. Caroline RECHT étant absente ce jour, Christine BUCHON s'engage à la remplacer si elle ne peut être présente.
- ✓ Cyril OZIL
  - Bulletin municipal : Mr le Maire rappelle que la conception du bulletin municipal se fait tout au long de l'année et non à la dernière minute. Il demande à l'ensemble de l'équipe municipale de prendre des notes et des photos quotidiennement, puis de rédiger des articles pour le prochain BM qui sera finalisé en décembre prochain.
  - Participation citoyenne : La listes référents est validée par la préfecture, nous sommes dans l'attente du rendez-vous d'information avec la gendarmerie. Jean-Luc SAUVAYRE s'en occupe.
  - Polygone : présentation des nouveaux plans. De nouvelles modifications sont demandées. Ensuite Mr le Maire convoquera les personnes désireuses de participer au Comité Consultatif qu'il s'était engagé à créer, la première réunion de ce comité en présence des élus pourrait avoir lieu mi-février, à réception des plans modifiés.
  - RD 7 : La tranche 2 ne peut débuter au grand désespoir des élus et des riverains, mais aussi des entreprises retenues. Nous sommes contraints d'attendre une délibération du département qui devait être prise en assemblée du CD30 en novembre 2024, mais elle a été reportée en mars 2025. Tant que nous n'avons pas cette délibération, nous ne pouvons pas commencer les travaux de la Tranche 2.
- ✓ Christine BUCHON
  - Les cantonniers auraient besoin d'une motopompe pour arroser avec la cuve posée sur le camion. Après renseignement auprès des professionnels, celles fonctionnant sur batterie risquent de ne pas tenir suffisamment longtemps. Christine BUCHON reviendra sur le sujet dès qu'elle aura des devis de pompe thermique.
  - Escaliers du petit jardin : ils sont endommagés et vont être retirés. Ils seront remplacés par un sentier en pente douce.
- ✓ Anne-Marie BONOT
  - Signalétique de l'EHPAD : après étude des différents devis reçus, l'ensemble du conseil valide l'installation d'une flèche simple. Cyril OZIL se charge de les commander.

- Foyer : Les rideaux ont été commandés et Jean-Michel LAINE s'occupe de débrancher les spots qui gênent lors de l'utilisation du vidéoprojecteur. Nous devrions envisager le remplacement des tables blanches qui sont fortement dégradées. Les tables marrons sont idéales, cependant, d'autres tables blanches plus résistantes spéciales collectivités existent. Stéphanie CROXO s'occupe du dossier.

- ✓ Jean-Michel LAINE - PLU : la consultation est lancée avec comme date de remise des offres fixée au 14 février 2025. La commission urbanisme se réunira après pour l'ouverture des plis.
- ✓ Charles CROXO soulève le problème des toilettes pour les randonneurs. Cyril OZIL va se renseigner sur les cabines autonettoyantes. Tout le monde craint que l'entretien pose un gros problème.
- ✓ Sylvain OZIL : actuellement, nous n'avons qu'une télécommande pour le vidéoprojecteur, il serait prudent d'en avoir au moins une seconde en cas de perte. Il fait faire un devis.
- ✓ Eric LAFONT - Vidéo protection : nous avons maintenant tous les devis. Il envisage de réunir les entreprises afin d'avoir des explications un peu plus claires sur les installations et les matériels. Cyril OZL souhaiterait également avoir l'avis des gendarmes sur la pertinence des propositions.

L'ordre du jour étant épuisé la séance est levée à 20h 40